

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FEVRIER 2018
18 heures**

Présents : Mrs A.NOUZIERES, H.JAMMES, P.TOPPIN, JL.LESTRADE, A. CORTEMBOS, B. MAGNAC et Mmes I.LOUDES, C.DUBRUILLE, B. DELPRAT, F. BOYAVAL

Absents représentés :

Absents :

**1) CREATION EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL
PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée municipale que compte tenu du départ à la retraite prochainement de Madame Jeanine MAGNAC il convient de renforcer l'effectif du service administratif, de ce fait il propose que Madame Sylvie PESTEIL actuellement à temps non complet (20 heures hebdomadaires) effectue un temps complet soit 35 heures hebdomadaire. Le conseil municipal accepte la création d'un poste Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe à d'un temps complet à compter du 1^{er} mars 2018.

**2) REGLEMENT CONCERNANT LE COLUMBARIUM ET LE JARDIN DU
SOUVENIR**

Monsieur Patrick TOPPIN a travaillé sur le règlement à appliquer concernant le columbarium et le jardin du souvenir. Il présente à l'assemblée municipale le règlement qu'il a rédigé, le conseil municipal approuve.

3) ACHAT DESHERBEUR

Dans le cadre du plan zéro phyto, Monsieur Patrick TOPPIN explique que la commune avait déposé une demande de subvention auprès de l'agence Adour Garonne pour l'achat d'un désherbeur mécanique d'un montant de 18 092.40 euros TTC. L'agence Adour Garonne attribue une aide de 10 763 euros, il reste alors à la charge de la commune 7 329.40 euros, sachant que de ce montant sera déduit le montant de la TVA que la commune récupèrera.

Vu le dossier présenté par Monsieur Patrick TOPPIN, Monsieur le Maire propose que la commune fasse l'achat de ce matériel.

Le conseil municipal donne son accord

4) ACHAT TERRAIN A CHRISTELLE DUBRUILLE – FRANCK PELLETIER

Monsieur le Maire explique à l'assemblée municipale que suite au courrier de Madame Christelle DUBRUILLE en date du 03/01/2017 concernant l'empiétement du chemin allant de la Chapelle Saint-Roch à la cascade sur la parcelle n° 535 suite à un effondrement de terrain à cet endroit, il convient que la commune fasse l'acquisition d'une portion de terrain à Madame Christelle DUBRUILLE et Franck PELTIER.

Le bornage a été fait par le géomètre, la commune fait une proposition d'achat à Madame DUBRUILLE et Monsieur PELTIER, 2 euros le m², la surface à acquérir est de 324 m², les frais de bornage et de notaire sont à la charge de la commune.

Le conseil municipal donne son accord pour l'achat de ce terrain au tarif indiqué et la prise en charge des frais par la commune.

REMERCIEMENTS A MONSIEUR ET MADAME FRANCIS JAMMES

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire rappelle que Monsieur et Madame Francis JAMMES ont cédé à la commune un petit morceau de terrain leur appartenant (parcelle n°538) afin de modifier le tracé du chemin allant de la Chapelle Saint-Roch à la cascade, il tient à remercier Monsieur et Madame Francis JAMMES.

5) DEMANDE SUBVENTION PAR LE COLLEGE JEAN LURCAT POUR SEJOUR EN ECOSSE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée municipale d'une demande de subvention du collège Jean Lurcat de SAINT-CERE pour un voyage scolaire en Ecosse en juin, 4 élèves de notre commune sont concernés.

Le Maire propose une participation de 30 euros par élève.

Le conseil municipal accepte.

6) DEMANDE DE SUBVENTION PAR LE LYCEE JEAN LURCAT POUR UN VOYAGE SCOLAIRE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée municipale d'une demande de subvention du lycée Jean Lurcat de SAINT-CERE pour un voyage scolaire dans les Pyrénées en avril, 1 élève de notre commune est concerné.

Le Maire propose une participation de 30 euros par élève.

Le conseil municipal accepte.

7) OUVERTURE CREDIT SECTION INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'ouvrir un crédit au compte 10223 section investissement afin de rembourser la somme de 367 euros, qui est un trop perçu par la commune au titre de la taxe d'urbanisme réglé par un administré au titre de son permis de construire, cette taxe ayant fait l'objet d'un dégrèvement, la commune d'AUTOIRE doit restituée la somme de 367 euros.

Le conseil municipal accepte.

8) RECRUTEMENT CONTRACTUEL POUR LA SAISON TOURISTIQUE

Le contrat de Monsieur Claude CHAUDY, actuellement en CUI à la commune arrive à son terme le 4 avril prochain. La saison touristique approchant, il est nécessaire de réfléchir au recrutement d'un ou plusieurs contractuels pour effectuer les contrôles des parkings.

Le conseil municipal étudie la possibilité de recruter deux personnes qui se partageraient le temps de travail afin que pendant la saison touristique il y ait tous les jours une personne qui contrôle.

Le conseil municipal décide de recruter 2 personnes en contrat à durée déterminée de 6 mois.

9) QUESTIONS DIVERSES

► Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier de Monsieur Stéphane CHOVANEC restaurateur à AUTOIRE en date du 9 février 2018, courrier dans lequel Monsieur CHOVANEC demande la gratuité des parkings entre 12 heures et 14 heures.

Après étude de cette demande, il s'avère qu'il n'est pas possible de répondre favorablement au restaurateur car cela serait une situation ingérable. Une réponse par courrier va être adressée à Monsieur CHOVANEC.

► Madame Brigitte DELPRAT demande si le parking réservé aux bus ne pourrait pas être redonné aux voitures. Il s'avère qu'il est important de garder un emplacement réservé aux bus.

► La commune a demandé un devis pour la fourniture et la pose de deux coffrets électriques sur la place du village qui serviraient aux associations lors des manifestations.

Le montant du devis proposé par ENGIE Ineo s'élève à 7 790.39 euros H.T. (9 348.47 € T.T.C.).

► Un devis a également été demandé à la société VGS pour la pose d'un compteur au château d'eau afin de comptabiliser le débit de l'eau renvoyé sur les usagers, ce qui permettrait de contrôler les fuites.

► Un tampon étanche a été posé provisoirement dans un regard d'assainissement (de visite) afin d'empêcher la pénétration des eaux pluviales en cas de fortes pluies.

► L'entreprise Jérôme NOUZIERES a transmis un devis pour l'aménagement du talus du parking du bas. Un devis va être demandé à une autre entreprise.

► Dominique CASSAN a refait et peint les volets du logement communal Place de l'Eglise (logement de Monsieur DEMETZ) qui étaient très abimés.

► CAUVALDOR propose comme l'an dernier une séance ciné-ciel. Monsieur TOPPIN et Monsieur CORTEMBOS qui étaient en charge de cette animation l'an dernier réfléchissent pour renouveler cette manifestation. Une réponse doit être donnée à CAUVALDOR avant le 6 mars.

► Il est nécessaire de reboucher les trous sur le chemin qui mène aux maisons de Monsieur et Madame VIDAL et GRUEGHE à Frouge.
Ce rebouchage doit être effectué par la commune, il ne rentre pas dans la compétence voirie de CAUVALDOR du fait que c'est un chemin en castine.

Vu, le Maire Alain NOUZIERES